

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

13 mars 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 13 mars 2018, à 20 h 01, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
M^{mes} Alexandra Fortier-Demers, conseillère
Adèle Beauregard, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

47-03-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 13 mars 2018
6. Administration
 - 6.1 Adoption des comptes du mois de février 2018
 - 6.2 Adoption du règlement d'emprunt parapluie n° 525
 - 6.3 Adoption du règlement d'emprunt n° 526
 - 6.4 Dépôt des formulaires sur le financement municipal – Élections générales 2017 – DGE-1038
 - 6.5 Renouvellement offre de services professionnels - Avocats
7. Sécurité publique
 - 7.1 Approbation du règlement n° 005-2018 - RISIT
8. Transport
 - 8.1 Appui – NAV Canada – Transport aérien
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Dépôt du bilan annuel – Eau potable
10. Urbanisme et développement du territoire
 - 10.1 Adoption du second projet de règlement n° 524
 - 10.2 Approbation plan-projet lot 5 626 597
 - 10.3 Addenda – Entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement et prévoyant la fourniture de services

11. Loisirs et culture
 - 11.1 Demande – Foire gourmande
 - 11.2 Tournoi de pêche au doré – Lac Témiscamingue
 - 11.3 Dépôt de soumission – Groupe Trame – Aréna
 - 11.4 Dépôt de soumission – Groupe Trame – Centre Gérard Caron
 - 11.5 Adoption du règlement n° 527
 - 11.6 Approbation des travaux d’entretien – Piste cyclable
12. Divers
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

48-03-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

49-03-18

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de février 2018, s’élevant à 113 432 \$, les salaires payés relativement à la même période s’élevant à 58 671,66 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de février 2018 s’élevant à 191 568,45 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

50-03-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT PARAPLUIE N° 525

CONSIDÉRANT l’adoption du projet de règlement d’emprunt parapluie n° 525;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a dûment été donné et qu’une présentation du présent règlement a été faite lors d’une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 19 février 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER le projet de règlement d’emprunt parapluie n° 525.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

51-03-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 526

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement d'emprunt n° 526;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné et qu'une présentation du présent règlement a été faite lors d'une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 19 février 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement d'emprunt n° 526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-03-18

DÉPÔT DES FORMULAIRES SUR LE FINANCEMENT MUNICIPAL – ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2017 – DGE-1038

Le directeur général dépose les formulaires sur le financement municipal DGE-1038.

53-03-18

RENOUVELLEMENT OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AVOCATS

CONSIDÉRANT QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Ville de Ville-Marie a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais, afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 18 septembre 2017 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019;
- Coût forfaitaire : 700 \$ par année, taxes en sus;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 190 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

54-03-18

APPROBATION DU RÈGLEMENT N^o 005-2018 – RISIT

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition d'habits de combat (Bunkers);

CONSIDÉRANT QUE les habits de combats ne sont plus conformes à la loi et sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des habits de combat est nécessaire pour la santé et la sécurité des pompiers de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement n^o 005-2018 décrétant l'achat d'habits de combat incendie (BUNKERS) et un emprunt de 95 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au secrétaire-trésorier de la RISIT;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de procéder à l'achat des habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense d'investissement a déjà été prévue au budget 2018 par l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement de la RISIT décrétant l'achat d'habits de combat incendie (BUNKERS) et un emprunt de 95 000 \$ comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-03-18

APPUI – NAV CANADA – TRANSPORT AÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE NAV CANADA possède et exploite le système de navigation aérienne civile du Canada afin d'assurer la sécurité aérienne;

CONSIDÉRANT QUE NAV CANADA est sous la juridiction fédérale de Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE NAV CANADA opère actuellement une station d'information de vols basée à l'aéroport de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE NAV CANADA fournit également, à même ses locaux situés à l'aéroport de Rouyn-Noranda, des services consultatifs aux aéroports de Val-d'Or, St-Hubert et Roberval;

CONSIDÉRANT QUE NAV CANADA possède l'expertise et les compétences requises pour offrir ces services consultatifs et qu'aucune autre entreprise n'offre des services similaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE NAV CANADA a effectué une étude aéronautique pour l'aéroport régional de Rouyn-Noranda visant la diminution de services consultatifs de nuit;

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations réalisées dans le cadre de cette étude, la Ville de Rouyn-Noranda a fait valoir l'importance de maintenir ces services consultatifs autant sur le plan économique local et régional que sur le plan de la sécurité aérienne;

CONSIDÉRANT QUE NAV CANADA a transmis à Transports Canada une demande de diminution de services consultatifs visant la fermeture de nuit (de 22 h à 6 h) de la station d'information de vol de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE les transports aériens concernés par la diminution des services consultatifs de nuit ont demandé à NAV CANADA le maintien de ces services étant essentiels à leurs opérations;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des services consultatifs de nuit pourrait effectivement engendrer des risques quant à la sécurité aérienne;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des services consultatifs de NAV CANADA serait un frein pour le développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des services consultatifs occasionnerait des pertes d'emploi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie demande à l'honorable Marc Garneau, ministre de Transports Canada, d'intervenir auprès de NAV CANADA pour maintenir les services consultatifs de nuit à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

56-03-18

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL – EAU POTABLE

Le directeur général, M. Martin Lecompte, dépose le rapport annuel de la qualité de l'eau potable.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

57-03-18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 524

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement n^o524 modifiant le règlement de zonage 458 visant;

- De soustraire le lot n^o 5 626 597 de la zone Rb39 pour l'inclure dans la zone Rc18 sur la rue Notre-Dame Sud;
- De modifier une partie de la zone Rc13 en créant une nouvelle zone Rd8 sur la rue Notre-Dame Nord.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné et que l'adoption du premier projet du présent règlement a été faite lors d'une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 19 février 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le second projet de règlement n^o524 modifiant le règlement de zonage 458.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58-03-18

APPROBATION PLAN-PROJET LOT 5 626 597

CONSIDÉRANT le plan-projet d'implantation illustrant une habitation multifamiliale isolée projetée de quatre logements à être construite sur le lot 5 626 597, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le présent emplacement est la propriété de M. Éric Julien;

CONSIDÉRANT QUE comme antérieurement discuté, la Ville de Ville-Marie procède actuellement à une modification de zonage et de terminologie en référence audit lot afin que le présent emplacement puisse accepter une habitation multifamiliale isolée projetée de quatre logements;

CONSIDÉRANT QUE comme antérieurement illustré sur le plan de piquetage du 14 septembre 2017 portant le numéro 3363, il a été noté la présence d'un trottoir situé sur la partie sud-est du lot 5 626 597 ainsi que la ligne des hautes eaux à la cote 179,57 mètres à partir de laquelle la zone de protection de 10 mètres est calculée;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre demande une résolution du conseil approuvant le présent plan-projet d'implantation situé sur le lot 5 626 597 ainsi que lui préciser le nom de la future zone en regard au présent emplacement;

CONSIDÉRANT QUE comme précisé sur le plan, la position finale de la bâtisse projetée est sujet à modification et qu'aucun nouveau levé n'a été effectué sur le terrain.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le plan-projet d'implantation comme déposé par l'arpenteur, M. Mario Sarrazin.

DE CONFIRMER que le processus de changement de zonage est en cours et que la nouvelle zone identifiée sera Rc18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-03-18

ADDENDA – ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a signé une entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement et prévoyant la fourniture de services le 15 juin 2017, conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, et dans les articles 569 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Moffet, Rémigny, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Bruno-de-Guigues et la Ville de Ville-Marie ont signé cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord n'a pas les locaux nécessaires pour accueillir adéquatement les deux employés;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de pourvoir deux postes à temps plein puisqu'il y a peu d'émission de permis en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a déjà une personne-ressource en urbanisme qui a les compétences nécessaires afin d'accompagner adéquatement ces deux employés;

CONSIDÉRANT QUE cette option sera étudiée par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE cette option devra être approuvée par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue prendra en charge toute l'administration de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente devra être revue et modifiée;

CONSIDÉRANT le dépôt des modifications à l'entente intermunicipale par addenda;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie accepte de modifier ladite entente selon le dépôt de l'addenda.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'addenda comme déposé.

QUE le maire et le secrétaire-trésorier procèdent à la signature de cet addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE – FOIRE GOURMANDE

Ce point est reporté à une prochaine séance

60-03-18

TOURNOI DE PÊCHE AU DORÉ – LAC TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Maillet, organisateur, prépare un tournoi de pêche qui pourra réunir autant les familles que les pêcheurs aguerris;

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue regroupe une communauté de pêcheurs dans l'âme;

CONSIDÉRANT QUE le lac Témiscamingue sera l'hôte de ce tout premier tournoi de pêche, qui se tiendra à Ville-Marie le 7 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est à but non lucratif et que tout l'argent amassé sera redistribué en prix aux participants;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de pêche au doré de Ville-Marie offre une possibilité de partenariat dans l'élaboration de leur projet destiné au bien-être des gens d'ici;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation demande à la Ville de Ville-Marie de fournir une commandite en marchandise ou en argent, que ce soit pour les grands gagnants ou pour des prix de participation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation devra s'assurer que la Ville de Ville-Marie ait une visibilité à la hauteur de sa participation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation devra s'assurer qu'elle aura suffisamment de personnel pour couvrir toutes les activités de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation devra s'assurer de vérifier pour les places de stationnement, car la Ville ne peut promettre les espaces nécessaires près de la marina;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra communiquer avec M^{me} Geneviève Boucher, directrice de loisirs, culture, communautaire et communication afin de coordonner l'évènement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER à l'organisation que l'emplacement de la marina et du Parc du Centenaire sont disponibles selon le plan d'aménagement déposé.

DE CONFIRMER que la Ville offrira, un laissez-passer annuel de mise à l'eau à la marina pour la saison 2019, et ce, à titre de participation pour les remises de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE SOUMISSION – GROUPE TRAME – ARÉNA

Ce point est retiré.

61-03-18

DÉPÔT DE SOUMISSION – GROUPE TRAME – CENTRE GÉRARD CARON

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été construit il y a plus de cinquante ans;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection technique du bâtiment a eu lieu en 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport propose de faire des rénovations majeures au bâtiment;

CONSIDÉRANT l'urgence de certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer des travaux, la Ville doit retenir les services d'un architecte;

CONSIDÉRANT QUE Trame architecture a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service propose une étude de faisabilité au montant de 12 923,60 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service comme déposée par Trame architecture d'une somme de 12 923,60 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-03-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 527

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 527 de la modification de l'objet du règlement n° 510 concernant les travaux d'infrastructures de l'aréna Frère Arthur-Bergeron en modifiant l'article 1 et ainsi procéder à des travaux d'améliorations intérieurs, de procéder à des achats d'équipements et d'éclairage au DEL.;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné et qu'une présentation du présent règlement a été faite lors une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 19 février 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement n° 527 de la modification de l'objet du règlement n° 510 concernant les travaux d'infrastructures de l'aréna Frère Arthur-Bergeron en modifiant l'article 1 et ainsi procéder à des travaux d'améliorations intérieurs, de procéder à des achats d'équipements et d'éclairage au DEL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Adèle Beaugard se retire, il est 20 h 21

63-03-18

APPROBATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN – PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite de la part de la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue (SAEPLT) de produire un état de la participation de la Ville de Ville-Marie pour les services offerts dans le cadre de l'entretien de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit produire cet état au cours du mois de février et mars;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme versera un montant compensatoire de 1 850 \$ à la Ville de Ville-Marie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER de transmettre à l'organisme l'état de participation déposé par l'administration municipale représentant un montant de 7 374 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Adèle Beauregard est de retour, il est 20 h 23.

DIVERS

64-03-18

OPÉRATION CADASTRALE – LOT 3 099 963 ET CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX LOTS DISTINCTS

CONSIDÉRANT QUE le projet d'opération cadastrale a été déposé au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter le projet d'opération cadastrale comme déposé par M. Mario Sarrazin Arpenteur-géomètre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et de permettre l'opération cadastrale selon le projet d'opération cadastrale déposé par M. Mario Sarrazin Arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-03-18

AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL DES SAINES HABITUDES DE VIE – TRIATHLON

CONSIDÉRANT QUE le Festival des saines habitudes de vie se déroulera le 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le triathlon encourage tous les citoyens à participer à des activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire promouvoir cette activité pour ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VERSER un montant de 1 500 \$ à l'organisme.

DE PARTICIPER au prêt de main-d'œuvre et aux divers besoins de l'organisme pour un montant évalué à 1 500 \$.

DE DEMANDER à l'organisme d'inscrire la Ville de Ville-Marie comme commanditaire majeur à la hauteur d'une contribution évaluée à 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI – DESSERTE AMBULANCIÈRE - AJOUT DE RESSOURCES

CONSIDÉRANT QU'au dernier conseil municipal, les membres du conseil ne se sont pas prononcés sur le sujet par manque d'information;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu de l'information provenant d'un ambulancier;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'information reçue, les membres du conseil peuvent, maintenant, donner leur appui;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie compte 2 589 habitants, que ses services préhospitaliers d'urgence comptent la couverture ambulancière de véhicule et que les équipes de techniciens ambulanciers ont des horaires de faction 7/14 en disponibilité 24/24, sept jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE cet horaire augmente inévitablement le risque de décès lors d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est grandement préoccupée par la sécurité de ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la démarche des ambulanciers est considérée comme une demande minimale pour obtenir une couverture adéquate et comparable au reste du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville connaît actuellement une rupture de service en anesthésie;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette rupture de service les ambulanciers doivent compenser par une charge de travail accrue;

CONSIDÉRANT QUE cette situation permet de confirmer que notre desserte ambulancière n'est pas adéquate.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la démarche ambulancière pour demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) de procéder à la révision complète des effectifs ambulanciers sur le territoire afin de mieux répondre à la population.

DE TRANSMETTRE cette résolution à M. Gaétan Barrette ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

67-03-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.